



## CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 15 DECEMBRE 2021

### COMPTE-RENDU SOMMAIRE

**Début de séance : 19 h 00**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

L'an deux mille vingt et un, le quinze décembre, à 19 h 00, le Conseil Municipal de Charenton-le-Pont s'est réuni en séance publique à l'espace TOFFOLI, sous la présidence de Monsieur Hervé GICQUEL, Maire

**Etaient présents :**

- M. GICQUEL, Mme MAGNE, M. GAILHAC, Mme LEHOUT POSMANTIER ; M. SEGALAT, Mme HERBERT, M. DROUVILLE, M. CRON, Mme GRUBER, M. BOCCARA, M. VAN DEN AKKER, Mme MENU, M. BENOIT, M. MIROUDOT, M. MAZURE, Mme LYET, Mme EL HARTI, Mme GONNET,, Mme GIRARD, M. MATOBO, Mme GUEGAN-ROS, M. LEGUIL, M. SZERMAN, Mme MINART, M. SCAGLIOSO, Mme MARGO, Mme YAHIAOUI (arrivée lors de l'étude du point 4) - « **Charenton Demain** »
- Mme CAMPOS BRETILLON, M. TOURCHIK, Mme OUTIN - « **Charenton Passionnément** »
- M. RAMBAUD, Mme DENIS - « **Construire l'avenir à Charenton** »
- M. MARTINS PEREIRA - « **Charenton pour tou-te-s** »
- M RODRIGUEZ-LACAM – « **Vivons mieux à Charenton** »

**Etaient excusés :** M. TURANO, Mme CERTIN, Mme LONGUEVE, Mme YANGO, M. TRABELSI

**Désignation du secrétaire de séance :** Monsieur BOCCARA

**Adoption du Procès-verbal séance du 15 octobre 2021**

**Rapporteur :** Monsieur GICQUEL

**Présentation des décisions prises par le Maire en application de l'article L2122-22 du CGCT**

**Rapporteur :** Monsieur GICQUEL

Monsieur le Maire a rendu compte au Conseil Municipal des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**1) Création de l'emploi de Responsable du service Nature et Jardins contractuel**

**Rapporteur : Monsieur SEGALAT**

**Délibération n°2021\_086**

Le Conseil Municipal a décidé, **à l'unanimité**, de créer, à compter du 1er janvier 2022, un emploi de Responsable du service Nature et Jardins dans le grade d'Ingénieur territorial relevant de la catégorie A à temps complet afin d'exercer les missions ou fonctions suivantes :

- Coordonner les activités techniques, administratives et humaines des espaces verts
- Mettre en place les moyens destinés à offrir au public un patrimoine vert et paysager de qualité.

**2) Création de l'emploi de Chargé(e) de missions Stratégie auprès du DGS contractuel**

**Rapporteur : Monsieur SEGALAT**

**Délibération n°2021\_087**

Le Conseil Municipal a décidé, **à l'unanimité**, de créer, à compter du 1er janvier 2022, un emploi de Chargé(e) de missions Stratégie auprès du DGS dans le grade d'Attaché territorial relevant de la catégorie A à temps complet afin d'exercer les missions ou fonctions suivantes :

- En charge de projets à thématique financière (QF et politique de tarification des services publics), conduire des études dans différents champs d'intervention pour l'aide à la définition des politiques publiques et des orientations stratégiques de la collectivité. Conseiller et accompagner les services dans la gestion de dossiers transversaux.
- Recherche de financement : réaliser une recherche systématique des dispositifs de financement aidés pour les opérations majeures d'investissement de la collectivité. Assurer le pilotage des subventions majeures de la collectivité (CAR...) et apporter un conseil aux services sur les opportunités et le suivi des financements.
- En charge de dossiers visant à optimiser l'organisation de la collectivité (déploiement logiciel de courrier, GED, Conseil de Gestion, mise en place d'indicateurs de service ...).
- Assurer des missions d'attaché de direction auprès du DGS.

**3) Création de l'emploi de Chargé(e) de missions Ecologie urbaine et Développement durable contractuel**

**Rapporteur : Monsieur SEGALAT**

**Délibération n°2021\_088**

Le Conseil Municipal a décidé, **à l'unanimité**, de créer, à compter du 1er janvier 2022, un emploi de Chargé(e) de missions Ecologie urbaine et Développement durable dans le grade d'Attaché territorial relevant de la catégorie A à temps complet afin d'exercer les missions ou fonctions suivantes :

- Organise les échanges de points de vue, l'émergence d'idées et la production de documents, pour aboutir à un programme d'actions mettant en œuvre le développement durable de manière concrète dans la collectivité et sur le territoire.

- Être l'interface, en transversalité, entre les élus, la Direction Générale des Services et les différents services de la Ville sur les sujets relevant de son domaine de compétence. Il/Elle impulse et pilote la politique publique liée au développement durable. A ce titre, il/elle est une ressource pour l'ensemble des services de la collectivité.

#### 4) Création de l'emploi de Chargé(e) de missions Démocratie participative et citoyenneté contractuel

**Rapporteur : Monsieur SEGALAT**

**Délibération n°2021\_089**

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de créer, à compter du 1er janvier 2022, un emploi de Chargé(e) de missions Démocratie participative et citoyenneté dans le grade d'Attaché territorial relevant de la catégorie A à temps complet afin d'exercer les missions ou fonctions suivantes :

- Coordonne et anime la politique municipale en matière de participation des habitants et de développement de la citoyenneté.

#### 5) Modification du tableau des emplois permanents

**Rapporteur : Madame MINART**

**Délibération n°2021\_090**

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, les suppressions et les créations des postes suivants :

Suppression	Création	Commentaire	Secteur	Fonction
1 Agent de maîtrise	1 Technicien	Nomination suite à concours	Voirie	Responsable Régie Voirie
1 Technicien	1 Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> cl	Nomination suite à concours	Nature et Jardins	Chef d'équipe
1 Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> cl	1 Agent de maîtrise	Nomination suite à promotion interne	Administration Générale	Gardien Hôtel de Ville
1 Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> cl	1 Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> cl	Recrutement sur un grade différent	Patrimoine Bâti	Responsable technicien de maintenance
1 Rédacteur	1 Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> cl	Recrutement sur un grade différent	Pôle JASC	Responsable administrative et financière

3 Educateur de jeunes enfants	3 Masseur-kinésithérapeute, psychomotricien et orthophoniste de classe normale	Transformation pour requalification du besoin	Petite Enfance	Psychomotriciens
1 Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> cl	1 Rédacteur	Réintégration suite à disponibilité pour convenances personnelles	En cours	En cours
3 Adjoint administratif	3 Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> cl	Avancement de grade	DRH T2R Médiathèques	Gestionnaire Paie Agent d'accueil et secrétariat Agent de médiathèques
2 Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> cl	2 Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> cl		CCAS PADD	Agent d'accueil social Agent comptable
2 Adjoint d'animation	2 Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> cl		Enfance	Animatrice Directeur ALSH
1 Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> cl	1 Adjoint d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> cl		Enfance	Animatrice
1 Adjoint du patrimoine	1 Adjoint du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> cl		Médiathèques	Agent de médiathèques
9 Adjoint Technique	9 Adjoint Technique principal de 2 <sup>ème</sup> cl		Education Sports Ateliers Petite Enfance Voirie Sports Conservatoire	ATSEM Agent d'entretien et de surveillance Plombier Agent d'entretien de section Agents polyvalents Gardien Assistant administratif
1 Adjoint Technique principal de 2 <sup>ème</sup> cl	1 Adjoint Technique principal de 1 <sup>ère</sup> cl		Garage	Chauffeur
2 Agent de maîtrise	2 Agent de maîtrise principal		Sports Education	Chef d'équipe Responsable cuisine
2 ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> cl	2 ATSEM principal de 1 <sup>ère</sup> cl		Education	ATSEM

1 Animateur	1 Animateur principal de 2 <sup>ème</sup> cl		Enfance	Directeur ALSH
2 Auxiliaire de puériculture principal de 2 <sup>ème</sup> cl	2 Auxiliaire de puériculture principal de 1 <sup>ère</sup> cl		Petite Enfance	Auxiliaire de puériculture
1 Auxiliaire de soins principal de 2 <sup>ème</sup> cl	1 Auxiliaire de soins principal de 1 <sup>ère</sup> cl		Petite Enfance	Aide Auxiliaire
3 Gardien-brigadier	3 Brigadier-chef principal		Police Municipale	Chef de brigade Gardien brigadier
1 Educateur des APS principal de 2 <sup>ème</sup> cl	1 Educateur des APS principal de 1 <sup>ère</sup> cl		CCAS	Animateur sport sur ordonnance
1 Educateur de jeunes enfants	1 Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle		Petite Enfance	Educatrice de jeunes enfants
1 Ingénieur	1 Ingénieur principal		DADD	Responsable du service Etudes et faisabilités
1 Puéricultrice de classe supérieure	1 Puéricultrice hors classe		Petite Enfance	Directrice de crèche
2 Rédacteur	2 Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> cl		DRH Pôle Famille	Conseillère en recrutement et développement des compétences Assistante
1 Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> cl	1 Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> cl		Affaires civiles	Directrice Adjointe Affaires civiles
1 Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> cl	1 Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> cl		Communication	Maquettiste

**6) Création d'emplois d'accroissement saisonnier et d'accroissement temporaire d'activité**

**Rapporteur : Madame MINART**

**Délibération n°2021\_091**

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la création d'emplois d'accroissement saisonnier d'adjoints d'animation à temps complet ou non complet pour les accueils de loisirs

maternels et primaires et ceux du secteur jeunesse, les cantines scolaires, ainsi que les séjours éventuellement organisés hors du territoire de la Commune.

Il a par ailleurs décidé de créer les emplois d'accroissement saisonnier selon le tableau ci-dessous :

Emploi	Service	Période	Motif
1 adjoint administratif	Administration Générale	1 mois sur la période estivale	Assurer l'accueil, les tâches administratives et le classement
1 Adjoint technique	Administration Générale	1 mois sur la période estivale	Assurer la fonction d'appariteur
1 Adjoint technique	Administration Générale	2 mois sur la période estivale	Assurer l'entretien des cimetières
1 adjoint administratif	Pôle des solidarités - Accueil CCAS	1 mois sur la période estivale	Assurer l'accueil
1 adjoint technique	Pôle des solidarités	2 mois sur la période estivale	Assurer le transport de personnes en soutien au Pôle Séniors
2 adjoints techniques	Nature et Jardins	2 mois sur la période estivale	Assurer l'entretien et l'arrosage
1 adjoint technique	Direction du Patrimoine	7 mois – avril à octobre	Assurer la surveillance des Parcs et Jardins (Parc de Conflans, le square du Cardinal de Richelieu et le square de la Cerisaie)
1 adjoint technique	Voirie	3 mois – juillet à septembre	Assurer les petits travaux divers et la préparation des manifestations organisées pour la rentrée
2 adjoints techniques	Bâtiment	2 mois sur la période estivale	Assurer la manutention et réaliser les interventions techniques de dépannages
2 adjoints administratifs	Pôle Famille	2 mois – août à septembre	Assurer la saisie des Quotients Familiaux

Il a enfin créé les emplois d'accroissement temporaires d'activité selon le tableau ci-dessous :

Emploi	Service	Période	Motif
1 adjoint administratif (Temps non complet)	Affaires Civiles	Présence le samedi sur toute l'année	Soutien à l'affluence du public le samedi
1 Psychomotricien	Petite Enfance	12 mois	Accompagner le développement psychomoteur des enfants
3 adjoints techniques	Petite Enfance	6 mois	Assurer le renfort auprès des structures Petite Enfance

1 adjoint technique	Magasin	3 mois	Manutention, organisation et distribution des livraisons
1 attaché	Jeunesse-Prévention/Médiation	12 mois	Sécurisation de l'organisation du service en prévision du recrutement du responsable de service

**7) Adhésion au service social du Centre de Gestion de la petite couronne**

**Rapporteur : Monsieur SEGALAT**

**Délibération n°2021\_092**

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention portant adhésion au service social du travail du Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne d'Île de France, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour la période 2022-2026.

**8) Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires du Centre de Gestion de la petite couronne**

**Rapporteur : Monsieur MATOBO**

**Délibération n°2021\_093**

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité :

- les taux et prestations proposés pour la collectivité par le CIG de la Petite couronne dans le cadre du contrat groupe d'assurance des risques statutaires,
- d'adhérer à compter du 1er janvier 2022 et pour une durée de 4 ans au contrat groupe d'assurance des risques statutaires souscrit pour le compte de la collectivité par le CIG avec l'entreprise d'assurance GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE, en partenariat avec SIACI SAINT-HONORE.

Il a prit acte que les frais de gestion du CIG qui s'élèvent à 0,60% de la prime d'assurance acquittée par la collectivité, viennent en supplément des taux d'assurance déterminés dans le certificat d'adhésion.

**9) Détermination des emplois ouvrant droit à l'attribution d'un logement de fonction (par concession de logement pour nécessité absolue de service ou par convention d'occupation précaire avec astreinte)**

**Rapporteur : Madame MINART**

**Délibération n°2021\_094**

Le Conseil Municipal a modifié, à l'unanimité des voix exprimées (4 abstentions - « Charenton Passionnément » et « Charenton pour tou-te-s »), la liste des emplois donnant droit à la concession d'un logement par nécessité absolue de service.

Est ajouté l'emploi suivant :

2ème gardien de la Résidence de personnes âgées Jeanne d'Albret	12 Rue Paul Eluard à Charenton (94220)	Appartement type F1 de 30 m <sup>2</sup>
---	--	--

**10) Décision Modificative n° 2/2021 du Budget Principal de la Commune**

**Rapporteur : Monsieur SEGALAT**

**Délibération n°2021\_095**

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, l'ajustement des crédits, par la Décision Modificative n° 2/2021 ci-dessous :

## OPÉRATIONS RÉELLES - DÉCISION MODIFICATIVE N° 2/2021

### DÉPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

0,00 €				
DÉPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Nature	Crédits ouverts de la nature concernée au budget 2021	Décision Modificative n° 2/2021	TOTAL Budget 2021 de la nature concernée
	<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

### RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

0,00 €				
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Nature	Crédits ouverts de la nature concernée au budget 2021	Décision Modificative n° 2/2021	TOTAL Budget 2021 de la nature concernée
	<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>



## DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

<b>2 200 000,00 €</b>				
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Nature	Crédits ouverts de la nature concernée au budget 2021	Décision Modificative n° 2/2021	TOTAL Budget 2021 de la nature concernée
21 - Immobilisations corporelles	2138 - Autres constructions	1 030 000,00 €	2 200 000,00 €	3 230 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 030 000,00 €</b>	<b>2 200 000,00 €</b>	<b>3 230 000,00 €</b>

## RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

<b>2 200 000,00 €</b>				
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Nature	Crédits ouverts de la nature concernée au budget 2021	Décision Modificative n° 2/2021	TOTAL Budget 2021 de la nature concernée
024 - Produits des cessions	024 - Produits des cessions	17 742 600,00 €	2 200 000,00 €	19 942 600,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>17 742 600,00 €</b>	<b>2 200 000,00 €</b>	<b>19 942 600,00 €</b>

## OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION

### MOUVEMENTS D'ORDRE

<b>0,00 €</b>				
DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Nature	Crédits ouverts de la nature concernée au budget 2021	Décision Modificative n° 2/2021	TOTAL Budget 2021 de la nature concernée
<b>TOTAL</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

<b>0,00 €</b>				
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Nature	Crédits ouverts de la nature concernée au budget 2021	Décision Modificative n° 2/2021	TOTAL Budget 2021 de la nature concernée
<b>TOTAL</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Section de fonctionnement :

	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	-	-
Opérations d'ordre 023	- €	- €
Opérations d'ordre S/S	- €	- €
Opérations d'ordre Patrimoniales	- €	- €
<b>Total</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>

Section d'investissement :

	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	2 200 000,00 €	2 200 000,00 €
Opérations d'ordre 021	- €	- €
Opérations d'ordre S/S	- €	- €
Opérations d'ordre Patrimoniales	- €	- €
<b>Total</b>	<b>2 200 000,00 €</b>	<b>2 200 000,00 €</b>

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 200 000,00 €</b>	<b>2 200 000,00 €</b>
----------------------	-----------------------	-----------------------

**EQUILIBRE BUDGETAIRE**

La Décision Modificative n° 2/2021 du Budget Principal de la Commune s'équilibre en dépenses et en recettes à deux millions deux cent mille euros,

**11) Admission en non-valeur des produits irrécouvrables du Budget Commune pour les exercices 2008 à 2020.**

**Rapporteur : Monsieur LEGUIL**

**Délibération n°2021\_096**

Le Conseil Municipal a accepté, **à l'unanimité**, l'admission en non-valeur des produits irrécouvrables du Budget Commune pour les exercices 2008 à 2020 pour un montant s'élevant à 5 422,88 € :

Exercice	Total
<b>2008</b>	21,15 €
<b>2009</b>	224,24 €
<b>2010</b>	386,28 €
<b>2011</b>	148,66 €
<b>2012</b>	655,91 €
<b>2013</b>	657,00 €
<b>2014</b>	888,00 €
<b>2015</b>	154,95 €
<b>2016</b>	648,46 €
<b>2017</b>	961,21 €
<b>2018</b>	532,77 €
<b>2019</b>	132,82 €
<b>2020</b>	11,43 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 422,88 €</b>

**12) Créances éteintes du Budget Commune pour les exercices 2011 à 2020.****Rapporteur : Monsieur SZERMAN****Délibération n°2021\_097**

Le Conseil Municipal a décidé, **à l'unanimité**, d'accepter les créances éteintes du Budget Commune pour les exercices 2011 à 2020 s'élevant à la somme de 2 227,35 € :

- Une somme de 1 285,84 € pour les déménagements,
- Une somme de 636,67 € pour des impayés du Périscolaire et de la Petite Enfance,
- Une somme de 235,84 € pour des frais de droits de voirie « occupation du domaine public : terrasse et camion de chantier »,
- Une somme de 69,00 € pour une taxe d'inhumation,

**13) Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2022 - Ville.****Rapporteur : Monsieur SEGALAT****Délibération n°2021\_098**

Le Conseil Municipal a autorisé, **à l'unanimité des voix exprimées (4 abstentions - « Charenton pour tou-te-s » ; « Construire l'avenir à Charenton » et « Vivons mieux à Charenton » )**, Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater avant le vote du Budget Primitif 2022 Ville, les dépenses d'investissement.

Les besoins recensés sur la Ville s'élèvent à 3 987 000 € ainsi ventilés :

NATURE	LIBELLE	SERVICES	MONTANT
<b>16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES</b>			<b>5 000,00 €</b>
165	Dépôts et cautionnements reçus	Gestion du Patrimoine	5 000,00 €
<b>20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>			<b>525 000,00 €</b>
2031	Frais d'études	Patrimoine et aménagement durable du territoire	415 000,00 €
2051	Logiciels	Systèmes d'information	60 000,00 €
2033	Annonces et insertions	Commande publique	6 000,00 €
2088	Autres immobilisations incorporelles	Patrimoine et aménagement durable du territoire	44 000,00 €
<b>204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES</b>			<b>60 000,00 €</b>
204112	Contingent incendie	Patrimoine et aménagement durable du territoire	60 000,00 €
<b>21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			<b>318 500,00 €</b>
2121	Agencements et aménagements de terrains - Arbres et arbustes	Patrimoine et aménagement durable du territoire	5 000,00 €
2152	Installations de voirie		35 000,00 €
21534	Réseaux d'électrification		20 000,00 €
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile		3 000,00 €
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques		3 000,00 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	Systèmes d'information	80 000,00 €
		Service des sports	6 000,00 €
		Toutes directions (provision pour matériel défectueux)	5 000,00 €

NATURE	LIBELLE	SERVICES	MONTANT
2184	Mobilier	Culture	2 000,00 €
		Service des sports	12 000,00 €
		Ressources humaines	5 500,00 €
		Toutes directions (provision pour matériel défectueux)	5 000,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	Patrimoine et aménagement durable du territoire	30 000,00 €
		Service des sports	60 000,00 €
		Toutes directions (provision pour matériel défectueux)	20 000,00 €
<b>23 - IMMOBILISATIONS EN COURS</b>			<b>3 043 500,00 €</b>
2313	Constructions	Patrimoine et aménagement durable du territoire	2 536 000,00 €
2315	Installations, matériel et outillages techniques	Patrimoine et aménagement durable du territoire	505 000,00 €
		Gestion du Patrimoine	2 500,00 €
<b>27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>			<b>5 000,00 €</b>
275	Dépôts et cautionnements à verser	Administration générale	5 000,00 €
<b>45 - COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE</b>			<b>30 000,00 €</b>
45410	Travaux effectués d'office pour le compte de tiers	Patrimoine et aménagement durable du territoire	30 000,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>3 987 000,00 €</b>

**14) Autorisation donnée à Monsieur le Maire de verser au Centre Communal d'Action Sociale une avance sur sa subvention 2022 et de verser sous forme d'acomptes la subvention annuelle pour l'exercice 2022**

**Rapporteur : Monsieur VAN DEN AKKER**

**Délibération n°2021\_099**

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire à verser au CCAS avant le vote du budget primitif 2021 une avance d'un montant de 400 000 €.

**15) Convention triennale de partenariat entre les Villes de Charenton-le-Pont et de Saint-Maurice, l'État et la Préfecture de Police pour le recrutement et le financement d'un intervenant social au sein du commissariat de police de Charenton-le-Pont**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

**Délibération n°2021\_100**

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention triennale de partenariat avec l'État relative au recrutement et au financement d'un intervenant social au commissariat de Charenton-le-Pont et a autorisé Monsieur le Maire à signer ladite convention.

16)

Cimetière concerné	Durée de mise à disposition	Tarif 2022
VALMY	10 ans	309
ANCIEN	10 ans	380
VALMY	30 ans	617
ANCIEN	30 ans	758
VALMY	50 ans	1233
ANCIEN	50 ans	1516

**Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention relative au financement des travaux de mise à niveau du commissariat de Charenton-le-Pont**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

**Délibération n°2021\_101**

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention relative au financement des travaux de mise à niveau du commissariat de Charenton-le-Pont.

**17) Révision des tarifs des concessions et redevances dans les cimetières communaux à compter du 1er janvier 2022**

**Rapporteur : Madame LYET**

**Délibération n°2021\_102**

Le Conseil Municipal a fixé, à la majorité ( 6 voix contre - « Charenton Passionnément », « Construire l'avenir à Charenton » - « Charenton pour tou-te-s » et 1 abstention - « Vivons mieux à Charenton) ; , les tarifs de concession suivants, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 :

Cimetière concerné	Typ conce
VALMY	15 ans
VALMY	15
VALMY	30 ans
VALMY	30
ANCIEN	30
VALMY	50
ANCIEN	50

Il a également fixé les tarifs de case columbarium suivants, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 .:

	<u>Tarif</u>
entrée et sortie au caveau provisoire	22,55 €
droit de séjour (à compter du 8 <sup>ème</sup> jour)	3,80 € par jour

Il rappelle que la redevance pour location d'une case de caveau provisoire demeure inchangée :

Le montant de la vacation de police reste inchangé et s'élève à 22 €.

**18) Renouvellement du Projet Éducatif Territorial**

**Rapporteur : Monsieur DROUVILLÉ**

**Délibération n°2021\_103**

Le Conseil Municipal a approuvé, **à l'unanimité**, la mise en place, à compter de janvier 2022, du projet éducatif territorial avec les services de l'État concernés et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux.

**19) Indemnités versées aux directeurs d'écoles**

**Rapporteur : Monsieur DROUVILLÉ**

**Délibération n°2021\_104**

Le Conseil Municipal a décidé, **à l'unanimité**, qu'en cas d'absence prolongée d'un directeur/d'une directrice d'école, Le forfait de rémunération versé par la Ville en contrepartie des heures consacrées aux relations partenariales avec la commune sera attribué à l'enseignant en charge de l'interim de direction à hauteur de 100 % du forfait mensuel,

Il précise :

- qu'en contrepartie d'un cumul de direction en l'absence prolongée d'un directeur/d'une directrice d'école, une rémunération forfaitaire majorée de 50 % sera versée au directeur/à la directrice en charge de l'interim de direction,
- que cette rémunération sera versée à compter de l'interruption du versement au directeur/à la directrice absente (au-delà d'un mois d'absence),

**20) Participation de la Ville aux frais de fonctionnement des classes d'élémentaires et de maternelles de l'ensemble scolaire privé Notre-Dame des Missions Saint-Pierre sous le régime du contrat d'association - Détermination du montant du forfait communal, années 2020 et suivantes**

**Rapporteur : Monsieur DROUVILLÉ**

**Délibération n°2021\_105**

Le Conseil Municipal a décidé, **à l'unanimité des voix exprimées ( 1 abstention « Vivons mieux à Charenton »**, que le montant du forfait communal versé à l'ensemble scolaire Notre-Dame des Missions Saint-Pierre sous contrat d'association est calculé par référence à l'ensemble des dépenses de fonctionnement assurées par la Ville pour les classes élémentaires et maternelles publiques, selon la méthode présentée en annexe.

Le montant du forfait communal dû à l'école privée Notre-Dame des Missions Saint-Pierre est de 385 539,00€ pour l'année 2020, sur la base de 372 élèves charentonnais (150 élèves de maternelle et 222 élèves d'élémentaire, scolarisés durant l'année scolaire 2020/2021).

**21) Attribution d'une subvention complémentaire à l'association Saint-Vincent de Paul**

**Rapporteur : Monsieur VAN DEN AKKER**

**Délibération n°2021\_106**

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'accorder une subvention de fonctionnement complémentaire de 2 000€ à l'association Saint-Vincent de Paul

**22) Attribution de subventions complémentaires de fonctionnement aux associations**

**Rapporteur : Monsieur SEGALAT**

**Délibération n°2021\_107**

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'accorder des subventions complémentaires de fonctionnement :

- de 1 000 € à l'association « les ateliers tout en couleurs »
- de 6 000 € à l'association « Studio théâtre de Charenton »
- de 2 000 € à l'association « So Capoeira »

**23) Attribution de subventions exceptionnelles aux clubs sportifs participants au projet "Bouge avec ta classe"**

**Rapporteur : Madame GUEGAN ROS**

**Délibération n°2021\_108**

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, le versement d'une subvention exceptionnelle aux associations suivantes selon les montants listés :

Aikido Club de Charenton :	300€
CAP Charenton :	900€
Cercle d'Escrime Henri IV :	825€
CNMC Volley Ball :	600€
Karaté Club Charenton :	300€
Tennis Club Charenton :	600€
Saint Charles Charenton St Maurice Basket Ball :	600€
So Capoeira :	300€
Sun et Danse :	300€

**24) Autorisation donnée à Monsieur le Maire de verser aux associations municipales une avance sur leurs subventions 2022**

**Rapporteur : Monsieur SCAGLIOSO**

**Délibération n°2021\_116**

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire à verser aux associations une avance sur la subvention qui leur sera accordée en 2022, selon la répartition ci-dessous :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS COMMUNALES 2021 (hors subvention scolaire, périscolaire et exceptionnelle)	AVANCES 2022



Association Culturelle Beth Malahi (ACBM)	27 000 €	13 500 €
Cercle Athlétique de Paris / Charenton (football)	66 500 €	33 250 €
Charenton Tennis de Table	27 000 €	13 500 €
CNM Charenton Volley-Ball	71 000 €	35 500 €
Comité de Jumelage	1 500 €	750 €
Section Allemagne	3 500 €	1 750 €
Section Italie	1 500 €	750 €
Groupement d'Entraide du Personnel Communal	16 200 €	8 100 €
Karaté	4 200 €	2 100 €

**25) Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer les conventions d'objectifs annuelles entre la Commune et le Groupement d'Entraide du Personnel Communal (GEPC)**

**Rapporteur : Madame MINART**

**Délibération n°2021\_109**

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention d'objectif de l'année 2022 avec l'association Groupement d'Entraide du Personnel Communal

**26) Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention d'objectifs annuelle entre la Commune et l'Association Culturelle Beth Malahi (ACBM)**

**Rapporteur : Mme MARGO**

**Délibération n°2021\_110**

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention d'objectif de l'année 2022 avec l'association Culturelle Beth Malahi.

**27) Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention d'objectifs entre la Commune et le Comité de Jumelage**

**Rapporteur : Madame EL HARTI**

**Délibération n°2021\_111**

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention d'objectif de l'année 2022 avec l'association Comité de Jumelage.

**28) Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention d'objectifs et de moyens entre la commune et l'association "Amicale du 3ème Age"**

**Rapporteur : Madame LEHOUT POSMANTIER**

**Délibération n°2021\_112**

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention d'objectif de l'année 2022 avec l'association lmicale du 3ème Age (A.3.A.).

- 29) **Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer les conventions d'objectifs entre la Commune et les associations : Cercle Athlétique de Paris Charenton, Cercle d'Escrime Henri IV, Cercle des Nageurs de la Marne Charenton Volley-Ball, Charenton Tennis de Table, Azur Olympique Charenton, Saint-Charles Charenton / Saint-Maurice Basket Ball**

**Rapporteur : Monsieur SCAGLIOSO**

**Délibération n°2021\_113**

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer les conventions d'objectif de l'année 2022 avec les associations suivantes :

- Cercle Athlétique de Paris Charenton, Cercle d'Escrime Henri IV,
- Cercle des Nageurs de la Marne Charenton Volley Ball,
- Charenton Tennis de Table,
- Azur Olympique Charenton,
- Saint-Charles Charenton / Saint-Maurice Basket Ball.

- 30) **Autorisation donnée à Monsieur le Maire à signer une convention d'occupation du domaine public avec l'association Cercle des Nageurs de la Marne Charenton Volley ball pour l'exploitation d'un équipement sportif de Beach volley**

**Rapporteur : Monsieur SCAGLIOSO**

**Délibération n°2021\_114**

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation des lieux pour une durée de 15 ans avec l'association Cercle des Nageurs de la Marne Charenton Volley Ball..

- 31) **Dénomination du nouveau terrain de Beach Volley sur l'île Martinet**

**Rapporteur : Monsieur SCAGLIOSO**

**Délibération n°2021\_115**

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, que le terrain de Beach-Volley situé sur l'île Martinet soit nommé : Beauchet Beach Stadium.

- 32) **Approbation du Plan Vélo 2022-2024 de la Ville de Charenton-le-Pont et autorisation donnée au maire de solliciter les subventions afférentes**

**Rapporteur : Madame GIRARD**

**Délibération n°2021\_116**

Le Conseil Municipal a adopté, à l'unanimité, les dispositions :

- du Schéma Directeur Cyclable du Plan Vélo de Charenton-le-Pont
- du Plan triennal d'action de son Plan vélo, annexé à la présente délibération.

Il a autorisé Monsieur le Maire :

- à solliciter des subventions auprès de la Région Île-de-France pour les projets prévus pour l'année 1 (2022), et auprès des différentes institutions et organisations habilitées (Union Européenne, État, Métropole du Grand Paris, Département du Val de Marne, ADEME, Programme « Alvéole plus », etc.) pour l'ensemble des dépenses prévues dans le cadre du Plan Vélo, de 2022 à 2024.
- à signer tous les documents se rapportant aux dispositifs.

De plus, l'assemblée délibérante s'engage :

- à supporter au moins 30% de financement sur fonds propres sur le montant HT des travaux à réaliser.
- à ne pas commencer de travaux avant les notifications des subventions s'y rapportant.
- à tenir qui de droit informé de l'avancement des réalisations ayant fait l'objet d'une subvention.
- à prendre à sa charge l'entretien et le fonctionnement des aménagements réalisés.

**33) Reconduction du dispositif d'aide au financement du marquage antivol de vélos**

**Rapporteur : Madame GIRARD**

**Délibération n°2021\_117**

Le Conseil Municipal a autorisé, **à l'unanimité**, la reconduction, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et pour une durée d'un an, du dispositif d'aide au financement du marquage antivol pour les Charentonnais propriétaires d'un vélo.

Il a précisé que l'aide financière octroyée par la Ville représentera 50% du montant TTC du marquage antivol, et ne sera accordée que pour les marquages réalisés par des vélocistes partenaires de la Ville.

**34) Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'acte d'achat du bien cadastré section O n°178 sis 12 rue Jean-Baptiste Marty à Charenton-le-Pont**

**Rapporteur : Monsieur GAILHAC**

**Délibération n°2021\_084**

Le Conseil Municipal a autorisé, **à l'unanimité**, Monsieur le Maire à signer l'acte d'achat du bien situé 12 rue Jean-Baptiste Marty à Charenton-le-Pont, cadastré section O n°178, d'une superficie de 396 m<sup>2</sup>, pour un montant de 2 100 000 € à majorer des honoraires (45 000 €) et des frais d'actes, et à minorer des travaux à réaliser pour l'eau et l'assainissement (26 224 €) conformément au projet d'acte.

**35) Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'acte de rétrocession du bien cadastré section O n°178 sis 12 rue Jean-Baptiste Marty à Charenton-le-Pont auprès de l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France**

**Rapporteur : Monsieur GAILHAC**

**Délibération n°2021\_085**

Le Conseil Municipal a autorisé, **à l'unanimité**, Monsieur le Maire à signer l'acte de rétrocession du bien situé 12 rue Jean-Baptiste Marty à Charenton-le-Pont, cadastré section O n°178, d'une superficie de 396 m<sup>2</sup>, auprès de l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France de 2 073 776 € à majorer des honoraires (45 000 €) et des frais d'actes conformément au projet d'acte.

**36) Autorisation donnée au Maire de signer la Convention de mise à disposition par la commune de Charenton-le-Pont du local commercial du 2 rue du Général Leclerc à titre gracieux à l'association Les Ateliers d'Artistes de Charenton**

**Rapporteur : Monsieur MAZURE**

**Délibération n°2021\_119**

Le Conseil Municipal a autorisé, **à l'unanimité**, Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition temporaire du local commercial du 2 rue du Général Leclerc, propriété de la Ville, à l'association « Les Ateliers d'Artistes de Charenton », dans le cadre d'une opération provisoire de promotion des artistes de l'association et de leurs œuvres.

La mise à disposition temporaire, au bénéfice d'une association locale, se fait à titre gracieux.

**37) Autorisation donnée au Maire mettre à bail le local sis 2 rue du Général Leclerc**  
**Rapporteur : Monsieur MAZURE** **Délibération n°2021\_120**

Le Conseil Municipal a approuvé, **à l'unanimité**, l'exploitation du local commercial sis 2 rue du Général Leclerc à Charenton-le-Pont par M. Julien CHASTEL créateur et développeur de l'enseigne « Les Doigts dans le Nez », en contrepartie du versement d'un loyer mensuel d'un montant de 1 300 € nets hors charges. L'exploitant bénéficiera d'une franchise de loyer de 6 mois.

**38) Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'accorder jusqu'à douze dérogations annuelles au repos dominical aux commerces de détail et aux concessionnaires automobile situés sur le territoire de la commune.**  
**Rapporteur : Monsieur MAZURE** **Délibération n°2021\_121**

Le Conseil Municipal a émis, **à l'unanimité**, un avis favorable pour que Monsieur le Maire de Charenton-le-Pont accorde jusqu'à douze dérogations annuelles au repos dominical

- aux commerces de détail alimentaire et à prédominance alimentaire et aux commerces de détail non alimentaires à l'exception des branches automobiles, motocycles et cycles et de la branche parfumerie et cosmétique
- aux commerces de la branche parfumerie et cosmétique
- aux concessions automobiles et aux commerces de motocycles et cycles.

Pour les commerces de détail alimentaire dont la superficie dépasse 400 m<sup>2</sup>, il sera déduit du nombre maximum de douze dimanches, le nombre de jours fériés légaux effectivement travaillés dans l'année dans la limite de trois, ce qui portera pour eux le maximum de dimanches à neuf.

**39) Autorisation donnée au Maire de signer la convention tripartite relative à la commercialisation de logements à prix maîtrisés au 105 rue de Paris à Charenton-le-Pont.**  
**Rapporteur : Monsieur GAILHAC** **Délibération n°2021\_122**

Le Conseil Municipal a autorisé, **à l'unanimité**, Monsieur le Maire à signer la convention relatif à la commercialisation des logements à prix maîtrisés au 105 rue de Paris, avec la RATP et la SCCV RW 2021 01.

**40) Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer une convention de résiliation amiable du bail commercial sis 12-14 rue de Paris à Charenton le Pont cadastré section P n°128 sis 12-14**  
**Rapporteur : Monsieur GAILHAC** **Délibération n°2021\_123**

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord de résiliation amiable du bail commercial avec la locataire du local sis 12-14 rue de Paris avec une résiliation prenant effet au 31 décembre 2021 et une date de départ du locataire au 31 mars 2022,

La Ville s'engage à inscrire la dépense de 20.000 € au titre des indemnités directes.

- 41) Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avenant n°5 au marché de mise à disposition, installation, entretien, maintenance et exploitation publicitaire de mobiliers urbains avec la Société JCDECAUX.**

**Rapporteur : Monsieur MIROUDOT**

**Délibération n°2021\_124**

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité des voix exprimées ( 2 abstentions - « Construire l'avenir à Charenton »), Monsieur le Maire à signer l'avenant n°5 prolongeant jusqu'au 30 juin 2023 le marché n°2006/12 de mise à disposition, installation, entretien, maintenance et exploitation publicitaire de mobiliers urbains sur la Ville de Charenton-le-Pont avec la Société JC DECAUX France,

- 42) Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avenant n°6 au marché public de Performance Energétique pour les Bâtiments dont le titulaire est la Société CRAM.**

**Rapporteur : Monsieur CRON**

**Délibération n°2021\_125**

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer l'avenant n°6 relatif au marché public de Performance Energétique pour les Bâtiments dont le titulaire est la Société CRAM.

- 43) Exonération des redevances d'occupation du domaine public pour les animations commerciales suite aux conséquences de la crise sanitaire**

**Rapporteur : Monsieur MAZURE**

**Délibération n°2021\_126**

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'exonérer de manière exceptionnelle ;

- les redevances d'occupation du domaine public communal dues par les établissements sédentaires de vente de fleurs et d'arbres autorisés à vendre des sapins du 26 novembre au 22 décembre 2021 sur l'espace public place des Marseillais.
- les redevances d'occupation du domaine public communal dues par les collectifs de commerçants déployant des expositions-ventes et animations commerciales ; dans le cadre des fêtes de Noël il s'agit d'événements assortis d'éventuelles dégustation et susceptibles d'être accompagnés d'animations pour les enfants (ateliers, déambulations artistiques...).

Les exonérations totales, individuelles ou collectives, seront effectives pour l'année 2021.

- 44) Revalorisation des tarifs de droits de voirie pour l'année 2022**

**Rapporteur : Monsieur CRON**

**Délibération n°2021\_127**

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de revaloriser de 2,5 % les tarifs de droits de voirie pour l'année 2022.

Les tarifs entreront en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**45) Présentation des rapports d'activités 2020 du SIFUREP, du SICCV, du SIPPAREC, du SIGEIF, du Syndicat Mixte Autolib' et Vélib' Métropole**  
**Rapporteur :**

Le Conseil Municipal prend acte de la mise à disposition des rapports d'activité 2020 du :

- Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP)
- Syndicat Intercommunal Cimetière Crématorium de Valenton (SICCV)
- Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Energies et les Réseaux de Communication (SIPPAREC)
- Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) Syndicat Mixte Autolib' et Vélib' Métropole

**Fin de séance : 22 h 45**

**Toutes les délibérations et les documents sont consultables auprès de la Direction de l'Administration Générale (Hôtel de Ville – 48 rue de Paris).**